

## **GE\_GERICHTE ACJC/1301/2016 vom 3. Oktober 2016**

GE Cour de justice, 2016-10-03, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_ACJC\\_1301\\_2016](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ACJC_1301_2016)

FR: GE\_GERICHTE ACJC/1301/2016 du 3 octobre 2016

IT: GE\_GERICHTE ACJC/1301/2016 del 3 ottobre 2016

### **Regeste**

Résumé: CONTRAT DE LOCATION-VENTE Le contrat de location-vente est un contrat mixte par lequel les parties conviennent d'abord d'un bail proprement dit, mais avec le droit pour le locataire d'acquérir la propriété de la chose, soit en payant le solde du prix, soit après paiement de l'ensemble des acomptes. Si les parties n'ont pas envisagé le transfert de propriété, on ne peut pas encore en conclure que le contrat est soumis aux dispositions du bail. Il faut également déterminer si les parties ont visé les mêmes buts économiques que dans la vente par acomptes.

### **Volltext**

Résumé: CONTRAT DE LOCATION-VENTE Le contrat de location-vente est un contrat mixte par lequel les parties conviennent d'abord d'un bail proprement dit, mais avec le droit pour le locataire d'acquérir la propriété de la chose, soit en payant le solde du prix, soit après paiement de l'ensemble des acomptes. Si les parties n'ont pas envisagé le transfert de propriété, on ne peut pas encore en conclure que le contrat est soumis aux dispositions du bail. Il faut également déterminer si les parties ont visé les mêmes buts économiques que dans la vente par acomptes.

Descripteurs: Descripteurs: BAIL À LOYER ; CONTRAT MIXTE ; LOCATION-VENTE

Normes: Normes: CO.253

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.